

Mieux légiférer, améliorer la qualité réglementaire

6^{es} Rencontres internationales
de la gestion publique
5 et 6 juillet 2007

OECD  OCDE


INSTITUT
de la
gestion publique
et du développement
économique

8 h 30 Accueil des participants

9 h 15 Allocution de bienvenue

Ralph Dassa, directeur général de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)

9 h 30 Ouverture des Rencontres

Jean-Marc Sauv , vice-pr sident du Conseil d' tat

10 h 00 Pr sentation des tables rondes

Annie Chemla-Lafay, responsable du d partement Recherche,  tudes, Veille - IGPDE

10 h 05 Table ronde n  1 : Mesurer la charge pour simplifier

Pour le flux des lois et mesures nouvelles, quantifier, cela signifie mesurer par anticipation leur impact et leurs effets, et rechercher les alternatives possibles afin de ne r glementer qu'en dernier ressort. Pour les textes existants, il s'agit d'en mesurer la charge et d'en r duire le stock via la simplification.

Pour ces mesures, les pays de l'OCDE privil gient deux m thodes embl matiques, l'une ex-ante, l'analyse d'impact r glementaire (RIA), l'autre ex-post, la mesure du fardeau administratif (SCM).

• **Royaume-Uni**: **John Kittmer**, Better Regulation Executive

• **Pays-Bas**: **Wim Jansen**, minist re des Finances

• **Grand t moin**: **Bruno Lasserre**

Pr sidence: **Frank Mordacq**, direction g n rale de la Modernisation de l' tat

12 h 15 D jeuner

14 h 00 Table ronde n° 2 : Simplifier pour faciliter l'accès des citoyens

Nul n'est censé ignorer la loi. En simplifiant la réglementation, le but est de la rendre plus compréhensible aux usagers pour en faciliter l'accès, car on constate que plus un texte est intelligible pour les usagers, plus ils sont enclins à s'y conformer.

• Italie : **Luigi Carbone**, Conseil d'État

• Allemagne :

• Grand témoin : **Jean-Baptiste de Foucauld**

Présidence : **Étienne Blanc**, député, président de la Commission pour les simplifications administratives (COSA)

16 h 00 Table ronde n° 3 : Associer les parties prenantes

Consulter les parties prenantes avant de réglementer ou de légiférer permet de mieux comprendre l'environnement et les enjeux qui justifient qu'on réglemente. De nombreux pays de l'OCDE ont fait le choix de telles pratiques de consultation.

• Danemark : **Peter Waldorff**, syndicat HKStat

• Canada : **Eileen Boyd**, secrétariat du Conseil du Trésor

• Grand témoin : **Jean-Claude Bourquin**, Conseil économique et social de la région Centre

Présidence : **Jean-Paul Delevoye**, médiateur de la République (sous réserve)

17 h 45 Synthèse de la journée

Odile Sallard, directrice, direction de la Gouvernance publique et du Développement territorial, OCDE

18 h 15 Cocktail

9 h 30 Table ronde n° 4 : Coordonner les acteurs pour améliorer la qualité réglementaire en France

À l'échelle nationale, la qualité de la réglementation a longtemps été synonyme en France de la recherche de l'excellence dans la conception, l'écriture et la cohérence du droit. Mais le développement de l'intervention de l'État, notamment dans les domaines économiques et sociaux, a fait naître un souci nouveau de la qualité de l'administration, de simplification pour l'utilisateur et de mesure de l'impact des normes.

- Conseil d'État :
- DGME :
- Ministère de la santé et des Affaires sociales :

- Grand témoin :

Présidence :

Josseline de Clausade

Michel Hainque, chef de service

Dominique Libault, directeur de la sécurité sociale

Frédérique Pallez, École des mines

Jean Maia, chef de service, services du Premier ministre

11 h 45 Clôture des Rencontres

Robert Madelin, Commission européenne, DG Santé consommation

Mieux légiférer, améliorer la qualité réglementaire

L'OCDE préconise depuis dix ans l'allègement du « fardeau administratif » dans le but de renforcer la compétitivité des entreprises. Pour les institutions européennes, la stratégie de Lisbonne lancée en mars 2000 voit dans la qualité de la réglementation un enjeu d'efficacité et de crédibilité, en définitive de bonne gouvernance.

Selon diverses sources, les charges administratives imposées aux entreprises européennes ont été évaluées à 3 à 4 % du PIB, mais elles sont plus importantes pour les très petites entreprises. Aujourd'hui, la Commission européenne formule des exigences fortes en invitant les États membres à s'engager sur une réduction chiffrée de leur charge administrative.

Les lois de simplifications, les réflexions sur la qualité de la réglementation et le fardeau réglementaire (rapport Mandelkern 2001), le rapport du Conseil d'État 2006 consacré à la complexité du droit et à la sécurité juridique sont autant d'initiatives françaises pour lutter contre l'inflation normative et les charges excessives.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les méthodes retenues influent sur les résultats obtenus ; on peut s'attacher à réduire les flux, à diminuer les stocks, à mesurer les effets : les simplifications empruntent divers chemins.

Les réflexions et les démarches engagées au sein de l'administration française peuvent utilement se nourrir des expériences étrangères et des enseignements qui en ont été tirés. C'est pourquoi les **6^{es} Rencontres internationales de la gestion publique**, qui ont pour ambition, comme chaque année, la diffusion des expériences étrangères les plus significatives, ont pour thème « **Mieux légiférer, améliorer la qualité réglementaire** ». Elles se dérouleront à Paris les 5 et 6 juillet 2007.

L'inscription ne donne pas lieu à des frais d'inscription

Où ?

au ministère de l'Économie,
des Finances et de l'Industrie
Centre Pierre Mendès France
139, rue de Bercy, Paris 12^e

Métro Bercy

Quand ?

5 et 6 juillet 2007

Contact

igpde-ocde@institut.minefi.gouv.fr

S'inscrire

www.institut.minefi.gouv.fr

Rubrique « événements »

puis « inscrivez-vous »

Date limite d'inscription :

11 juin 2007

avec la collaboration de la direction générale de la
modernisation de l'État



AVEC VOUS l'administration
SE MODERNISE